

Accueil>Vos droits>Victimes de la criminalité>Indemnisation>**Si ma demande doit être expédiée de ce pays vers un autre pays de l'UE**
Si ma demande doit être expédiée de ce pays vers un autre pays de l'UE

Hongrie

Quelle autorité m'aidera à envoyer une demande dans un autre pays de l'UE?

Les bureaux de district des agences d'administration centrale de Budapest ou des départements (services locaux d'aide aux victimes) agissant en tant qu' autorités chargées de l'assistance.

Quel est le rôle des autorités chargées de l'assistance?

L'autorité chargée de l'assistance fournit les formulaires de demande, aide les victimes à les remplir et les transmet ensuite à leur destinataire.

Cette autorité fera-t-elle traduire les documents justificatifs, si la demande sortante doit l'être? Dans l'affirmative, qui paie pour cela?

Oui, et les frais sont pris en charge par l'État.

Faut-il payer des charges administratives ou autres pour l'envoi de la demande à l'étranger?

Non. La transmission de la demande est gratuite.

Dernière mise à jour: 21/01/2019

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.